

*Comités de concertation
Bureaux
d'enregistrement et
Utilisateurs*

Compte-rendu de la réunion plénière

02/04/2019

afnic

Table des matières

1. Présents	3
2. Ordre du jour.....	4
3. Compte-rendu	5
3.1. Accueil.....	5
3.2. Points d'actualité.....	5
3.3. Point de discussion.....	5
3.3.1. <i>Feuille de route 2019 des évolutions des produits et services de l'Afnic</i>	5
3.3.2. <i>GTO sur l'attractivité de l'association</i>	7
3.4. Point d'information.....	11
3.4.1. <i>Plan de développement du .fr</i>	11
3.4.2. <i>Partenariats et innovations</i>	12
3.4.3. <i>Tendances du marché des noms de domaine</i>	13
3.5. Conclusion.....	13

1. Présents

Bureaux d'enregistrement : 13 (sur 40 membres)

CSC	HAUSS	Patrick	
DOMAINOO	FARHAT	Saoussen	
DATAXY	DULAC	Bernard	A distance
DOMAINIUM	FRANCK	Philippe	
DOMRAIDER	DELAIR	Delphine	A distance
EPISTROPHE	BATREAU	Philippe	
NAMEBAY	LANTONNET	Eric	
NORDNET	JUNG	Scott	
ORANGE	JEAN-GILLES	Sophie	
ORDIPAT	KORN	Jennifer	
ORDIPAT	DESTENAVE	Sylvie	
OVH	DEKOKELAIRE	Pierre-Hugo	
SAFEBRANDS	GUILLEMAUT	Frédéric	
SFR	POUSSIN	Sylvie	
SFR	WEBER	Arnaud	

Utilisateurs, personnes physiques et morales : 10 (sur 36 membres)

	AUDIC	Hervé	
ASS. E-SENIORS	BACHOLLET	Anne-Marie	A distance
	BACHOLLET	Sébastien	
E BRAND Services	BERECZ	Pierre	
ISOC	CASTEX	Lucien	
	CHAUMONT	Eugénie	
	GENTY	Clément	
	LOUIS	Benjamin	
	MORENETS	Yuliya	
	PORTENEUVE	Elisabeth	

Afnic

Benoit AMPEAU, Maris BERTHELOT, Pierre BONIS, Sophie CANAC, Loïc DAMILAVILLE, Clémence DAVOUST, Régis MASSE, Cédric MICHEL-FLANDIN, Emilie TURBAT

2. Ordre du jour

09h30 : *Accueil*

10h00 : *Point d'actualité*

10h15 : *Présentation des éléments mis à la concertation avec les comités*

- *Feuille de route 2019 des évolutions des produits et services de l'Afnic*
- *GTO sur l'attractivité de l'association*

10h45 : *Comités de concertation séparés*

13h00 : *Déjeuner et networking*

14h15 : *Restitution des comités de concertation*

15h15 : *Présentation des points d'information et d'échange*

- *Plan de développement du .fr*
- *Partenariat et innovations*
- *Les tendances du marché des noms de domaine*

17h00 : *Fin*

3. Compte-rendu

3.1. Accueil

Pierre Bonis introduit la séance en rappelant les points mis à l'ordre du jour.

Les quatre administrateurs présents Sébastien Bachollet et Benjamin Louis (élus par les membres utilisateurs), Frédéric Guillemaut et Eric Lantonnet (élus par les membres bureaux d'enregistrement) souhaitent également la bienvenue aux participants.

Ils rappellent que ces comités sont des moments d'échange privilégiés qui permettent aussi de faire remonter les préoccupations éventuelles des membres à leurs représentants afin qu'ils puissent en faire un suivi ou questionnement en conseil d'administration.

Pierre Bonis rappelle également que depuis cette année, il existe un tarif étudiant pour l'adhésion à l'association.

3.2. Points d'actualité

Implication Afnic au sein de l'ICANN :

Sébastien Bachollet est membre de ATRT3 qui travaille sur le fonctionnement de l'ICANN et doit faire des propositions d'amélioration de la gouvernance.

L'Afnic est membre du CCNSO qui regroupe les CC. Régis Massé est Vice-Chair de TLDOPS (sous-groupe du CCNSO) et vient d'intégrer le Techgroup du CCNSO.

L'Afnic est aussi active au GNSO, sur le RGPD, ...

Le .fr est l'extension européenne la mieux placée en valeur absolue en 2018

Pour répondre aux questions de membres concernant le Brexit, Pierre Bonis ajoute que pour les britanniques qui ont déjà un .fr ils pourront continuer à le renouveler, il n'y aura pas de suppression ; par contre les britanniques ne pourront plus enregistrer de nom de domaine en .fr après le Brexit.

3.3. Point de discussion

3.3.1. Feuille de route 2019 des évolutions des produits et services de l'Afnic

Marie Berthelot présente la feuille de route 2019 des évolutions de produits et services de l'Afnic :

- 1^{er} trimestre :
 - FR performance avec la livraison de :
 - Croissance version Beta pour les bureaux d'enregistrement option 1
 - Platinum sur abonnement (qui inclus SQUAW et FRWATCH)

- 2^{ème} trimestre :
 - FR Lock V3
 - Ouverture du service en 24/7 de manière automatisée
 - Gestion simplifiée des contacts (nombre, gestion)
 - Verrouillage/Déverrouillage en lots
 - Evolution affichage extranet pour simplifier l'usage et le suivi
 - Revue de performance de BOA (Back Office Afnic)
 - Une analyse des performances du produit BOA est en cours de réalisation par les équipes de l'Afnic et aboutira à des propositions de correctifs

- 3^{ème} trimestre :
 - RDAP
 - Pour les registres dans le cadre de la compliance ICANN
 - Syreli
 - Revue du guide d'intégration technique .fr
 - Livraison d'une nouvelle version du guide d'intégration technique tenant compte des remontées des clients bureaux d'enregistrements issus du Focus Group.
 - Objectif d'améliorer la qualité et la cohérence des informations fournies.

- 4^{ème} trimestre :
 - Reminder code auto pour registres gTLDs
 - Envoi de notification au registre par email lorsqu'une opération nécessite un code d'autorisation
 - Bascule des premiers gTLDs sur le nouveau SRS

D'autres fonctionnalités sont en cours d'étude :

- accès différencié à l'extranet BE,
- pour les registres : Fonctionnalité Promotion (Permettre le paramétrage d'opérations de promotion), espace data.

Par ailleurs, une première boucle d'amélioration des produits livrés entre 2018 et le début de l'année 2019 sera mise en place en s'appuyant sur les retours des clients.

Régis Massé explicite la feuille de route 2019 du projet Avenir de refonte du SRS.

Le PMV (produit minimum viable) est fonctionnel et a été démontré en janvier 2019. Le développement du système standard se poursuit en 2019. Il s'agit du socle commun à tous les registres .fr et gTLDs qui sera complété par des fonctionnalités complémentaires et différenciées dans la version étendue.

La première migration de registre sera faite en fin d'année. De nouveaux focus groups seront organisés en 2019 pour valider les éléments avant la migration du premier TLD.

L'objectif est, à fin 2019, de pouvoir migrer sur le nouveau SRS un brand TLD et un TLD ouvert, et les autres TLD (ouverts et fermés) seront migrés en 2020 au 1^{er} semestre selon un calendrier en cours de préparation car le plan de migration inclura aussi de la migration sur la partie technique.

Frédéric Guillemaut, représentant élu, rappelle aux membres bureaux d'enregistrement présents qu'ils doivent être porte-parole auprès de leurs équipes techniques afin de pouvoir faire remonter les questions aux équipes de l'Afnic en amont de ces migrations.

Pierre Bonis insiste sur le fait que cette feuille de route est la preuve qu'en parallèle du projet Avenir, l'Afnic et son Conseil d'administration ont décidé de ne pas arrêter les développements sur le « legacy ».

Avis des bureaux d'enregistrements :

Les bureaux d'enregistrement n'ont pas débattu de la feuille de route donc pas de retour spéciaux. Il n'y a rien qui choque, pas d'alerte pas de remarque.

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs n'ont pas débattu de cette question.

3.3.2. GTO sur l'attractivité de l'association

Frédéric Guillemaut, en charge du GTO sur l'attractivité de l'association présente les propositions faites dans ce cadre.

Le fait d'être un seul candidat par collège en juin dernier pour l'élection des représentants au CA des bureaux d'enregistrement et des utilisateurs a conduit à s'interroger sur l'attractivité de l'association et de l'implication de ses membres dans le conseil d'administration. L'implication est importante et nécessaire pour pouvoir influencer sur les choix de l'association. Le Conseil d'administration donne des orientations à l'Afnic.

L'objectif en terme de délai est de pouvoir modifier les statuts en juin 2019 car la méthode sans deadline n'a pas fonctionné jusqu'alors. Il y aura des nouvelles élections pour le conseil d'administration en 2020, et il est souhaité que les modifications faites en 2019 permettront d'avoir beaucoup de candidats en 2020.

Objet : Repenser sans tabous la composition et l'attractivité du conseil d'administration de l'Afnic (CA), pour assurer sa pérennité et augmenter son efficacité.

Méthode : discuter les pistes, émettre une recommandation en comité de concertation pour discussion en CA. En cas de validation celle-ci peut être transmise pour validation en AG.

Eléments en place :

- Un projet de profil de président a été réalisé par le Directeur Général. Il a été modifié et validé par le comité des nominations et sera proposé au CA. Celui-ci l'a validé lors de sa réunion du 7 février 2019 et peut donc servir de base pour les prochains choix du candidat à la présidence. (Il faudra le mettre à jour régulièrement)
- La continuité des représentants des ministères est sujette à leurs carrières.
- Le président ne peut être choisi que parmi les membres fondateurs (non élus).
- Les administrateurs ne sont pas rémunérés, mais défrayés
- Le problème de la rotation des administrateurs élus est réglé avec les nouveaux statuts (en 2016).
- Le renouvellement des administrateurs est compliqué, par manque de choix de candidats.

Discussions :

En réponses aux questions de différents membres sur les sujets traités en conseil d'administration, la charge de travail, l'accès aux procès-verbaux (car les relevés de décision sont trop succincts), Pierre Bonis indique que le conseil d'administration a 5 réunions par an, plus des votes en ligne et des réunions à distance. C'est plus que précédemment car avant il y en avait plutôt 3 par an, les statuts en prévoient 2 minimum. En plus il y a des comités spécialisés au sein du CA : comité finances et risques (présidé par Sébastien Bachollet), comité des politiques de registre (présidé par Eric Lantonnnet), comité des engagements (marchés public), comité des

nominations, ces comités ont été rendus nécessaires pour limiter un peu les discussions dans les réunions du conseil d'administration dont la charge de travail a bien augmenté. Il rappelle que les relevés de décision du conseil d'administration sont publiés sur le site de l'Afnic, les procès-verbaux ne sont pas publiés car ils contiennent aussi des informations non divulguables.

Pistes de réflexion :

- Faire participer les administrateurs élus à la sélection du président (via le comité de nomination).
- Rémunération des administrateurs, avec possibilité pour eux de faire don de leur rémunération. Ou permettre une rémunération des administrateurs clients via leur société (remise ou autre).
- Création de commissions liées aux futurs métiers de l'Afnic (iot)
- Favoriser et développer les échanges entre élus et nommés pour développer la compréhension des fonctionnements et enjeux des uns et des autres
- Développer le « personal branding » du CA.
- Ouvrir le CA à deux nouveaux administrateurs « experts » nommés par le CA. Un sur proposition des fondateurs et un des élus.

Discussions :

Pour répondre aux questions des membres, Sophie Canac donne le calendrier des démarches pouvant conduire à une modification des statuts lors de l'assemblée générale de juin : il faut une décision du CA le 11 avril, une convocation qui parte le 30 avril pour une AGE entre le 21 et le 24 mai ; puis faute de quorum, envoi le 24 mai d'une 2ème convocation pour AGE en même temps que AGO le 14 juin.

Pierre Bonis indique que pour tenir ce type de calendrier très contraint il faudrait se concentrer uniquement sur des propositions d'attractivité et qui ont une chance de passer rapidement.

Avis des comités :

Faire participer les administrateurs élus à la sélection du président (via le comité de nomination).

Avis des bureaux d'enregistrements :

Le comité des nominations doit valider le candidat proposé par les membres fondateurs. Le choix serait débattu ce qui apporterait plus de transparence dans le choix. Le but est qu'il y ait un débat et pas un choix imposé.

Pierre Bonis revient sur la formulation « validation par le comité des nominations », si c'est un droit de véto qui serait donné au comité, cela entraîne obligatoirement un changement des statuts (ce ne peut pas être traité que dans le règlement intérieur), et dans ce cas, tous les administrateurs rejoindraient le comité donc cela reviendrait à une discussion et validation CA.

Avis des utilisateurs :

Il faut faire participer les administrateurs élus via le comité des nominations qui rédige un profil détaillé du président qui devra être revu régulièrement. Et que l'adéquation entre le candidat et le profil rechercher soit discuté en comité des nominations. Ceci entraîne donc uniquement une modification du règlement intérieur.

Discussions :

Un membre utilisateur ajoute que le plus important c'est le profil pour ne pas avoir quelqu'un de « parachuter » qui ne correspondrait pas aux besoins de l'Afnic.

Comme les avis des bureaux d'enregistrement divergent, Benjamin Louis propose que les élus se réunissent pour adopter une position commune. Le consensus serait d'avoir une proposition de rédaction qui permette que le comité des nominations puisse vérifier que le candidat proposé correspond bien aux critères attendus dans le profil.

Rémunération des administrateurs, avec possibilité pour eux de faire don de leur rémunération. Ou permettre une rémunération des administrateurs clients via leur société (remise ou autre).

Avis des bureaux d'enregistrements :

Les bureaux d'enregistrement s'accordent pour que les administrateurs élus soient rémunérés, et même plutôt que la société soit rémunérée dans le cas d'un bureau d'enregistrement ou d'une personne morale, la rémunération devant être soumise à une présence effective.

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs ont trouvé un consensus autour du fait que la rémunération des administrateurs devrait exister.

Discussions :

Pierre Bonis indique que des travaux juridiques complémentaires seront à faire sur l'encadrement légal de la rémunération des administrateurs dans une structure associative et savoir notamment si cela est faisable techniquement ou pas de rémunérer une entreprise et pas une personne. On sait d'ores et déjà que c'est possible de rémunérer une personne intuitu personae. Par contre il n'est pas envisageable qu'un administrateur se fasse payer pour reverser ensuite celle-ci sous forme de don alors que l'Afnic reverse déjà 90 % des bénéfices du .fr à la Fondation Afnic pour la solidarité numérique.

Les discussions se portent sur « quels administrateurs seraient éligibles à rémunération ou non » puisqu'il est probable que seuls les administrateurs élus seraient concernés car les représentants nommés par l'état peuvent difficilement l'être. Néanmoins, dans le cas d'un président qui ne serait plus salarié de l'administration il pourrait être rémunéré aussi, donc il faudrait que la rémunération ne soit pas limitée aux administrateurs élus mais soit plus large.

Pierre Bonis indique que pour pouvoir rémunérer les administrateurs il faudra que la résolution en assemblée générale extraordinaire modifie l'article 14 des statuts qui stipule que les administrateurs sont bénévoles pour y indiquer que les administrateurs peuvent être rémunérés et que cette rémunération est encadrée selon un cadre défini qui sera précisé dans le règlement intérieur. Les modalités et les montants seront ensuite validés en CA.

Création de commissions liées aux futurs métiers de l'Afnic (IoT)

Les bureaux d'enregistrements n'ont pas débattu sur ce sujet.

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs pensent qu'il faudrait créer un Comité consultatif IoT.

Ce sujet relève du règlement intérieur et pas des statuts de l'association.

L'intérêt serait de faire participer et monter en compétence un ou des administrateurs, et il serait envisagé d'ouvrir ce comité au-delà du conseil d'administration à des membres s'ils ont des expertises particulières. Tous les membres bénéficieraient d'un compte-rendu des travaux de cette commission.

Pierre Bonis estime qu'il faut faire attention à ce sujet qui rejoint aussi les travaux du Conseil scientifique, et rappelle que Luc Saccavini a été désigné par le conseil d'administration comme représentant du conseil d'administration au conseil scientifique.

Favoriser et développer les échanges entre élus et nommés pour développer la compréhension des fonctionnements et enjeux des uns et des autres

Les bureaux d'enregistrements n'ont pas débattu sur ce sujet.

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs pensent qu'il faudrait favoriser les échanges entre administrateurs élus et administrateurs nommés en organisant un team building une fois par an.

Développer le « personal branding » du CA.

Les bureaux d'enregistrements n'ont pas de commentaires sur ce sujet.

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs pensent qu'il est utile de développer le personal branding des administrateurs, par des prises de parole particulières par des derniers (ex lors de la french night ou d'événements Afnic), de faire des vidéos sur des sujets qui soient aussi portés par les administrateurs. Il pourrait y avoir un « trophée » pour remercier un administrateur en fin de mandat lors de l'assemblée générale.

Il serait aussi possible d'envoyer des administrateurs dans des réunions pour qu'ensuite ils puissent en faire une restitution à l'Afnic et aux membres par l'intermédiaire d'un compte-rendu ou lors d'un comité de concertation.

Discussions :

Un membre demande si les administrateurs sont porte-parole de l'Afnic.

Pierre Bonis répond qu'il y a déjà eu des cas en mode opportuniste et au cas-par-cas quand des administrateurs participent à une réunion où le staff Afnic ne peut pas aller, il dispose alors d'un mandat ponctuel pour représenter l'Afnic dans le cadre de ladite réunion. Rien ne s'oppose dans les statuts à ce qu'un administrateur de l'Afnic se fasse élire dans une organisation et que l'Afnic décide que c'est suffisamment important pour qu'un mandat soit donné à un administrateur pour qu'il représente l'Afnic dans ce contexte et ce cadre précis, il devra y avoir alors une convention règlementée. Dans ces cas particuliers, le sujet devrait être évoqué avec le président pour que ce ne soit pas qu'une décision unique du directeur général.

Pierre Bonis rappelle que les 2 seuls porte-parole permanents de l'Afnic sont le président du Conseil d'administration et le directeur général.

Ouvrir le CA à deux nouveaux administrateurs « experts » nommés par le CA. Un sur proposition des fondateurs et un des élus.

Avis des bureaux d'enregistrements :

Les bureaux d'enregistrement ont après discussion trouvé un consensus autour du terme de « Personnalité qualifiée », plutôt que « expert ». La proposition des bureaux d'enregistrement est que le comité des nominations désigne 2 personnalités qualifiées, qui seraient des administrateurs sans droit de vote et qui puissent apporter leurs connaissances et expertises au conseil d'administration.

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs sont pour le fait d'ouvrir le conseil d'administration à 2 experts sous réserve que ce ne soit par « des hommes de paille », il faut qu'il y un vrai apport, travail.

Un membre utilisateur précise que le droit de vote peut être donné aux 2 experts si l'un est choisi par les administrateurs élus et l'autre par les administrateurs nommés car cela ne changerait pas l'équilibre des pouvoirs dans le conseil d'administration.

L'expert ou la personnalité qualifiée serait un administrateur rémunéré et défrayé.

Pierre Bonis rappelle que les statuts permettent effectivement d'avoir des administrateurs avec droit de voter et d'autres sans droit de vote (c'est le cas du directeur général). Il existe aussi la qualité d'invité permanent du conseil d'administration, sans droit de vote, c'est le cas du président du conseil scientifique de l'Afnic. Tous les schémas sont possibles.

Pierre Bonis conclue en rappelant les prochaines étapes pour avancer sur ces sujets.

Certaines des propositions dépendent d'une modification des statuts plus du règlement intérieur, d'autres uniquement du règlement intérieur (voté par le conseil d'administration et non par l'assemblée générale) et ne seront donc pas forcément tranchées la semaine prochaine. Enfin d'autres propositions relèvent juste de l'animation du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration abordera cette thématique lors de sa réunions la semaine prochaine, et après discussion pourra prendre la décision de convoquer ou non une Assemblée générale extraordinaire (AGE) pour une modification des statuts de l'association. La proposition de modification portera sur les points précis ayant trouvé un accord au sein du conseil d'administration.

3.4. Point d'information

3.4.1. Plan de développement du .fr

Emilie Turbat présente les grandes actions 2019 à mener avec les membres.

Opérations commerciales avec les bureaux d'enregistrement et leurs revendeurs (tripartite) autour des créations avec usages ou autour du taux de renouvellement. Objectif : 10 000 noms de domaines créés via les opérations commerciales et un taux de renouvellement fort.

Synergie avec la **plateforme France Num**. L'Afnic est très impliquée via réussir-en-.fr, elle fournit également des contenus pour la plateforme. Elle participe au recrutement des activateurs pour la plateforme avec 23 bureaux d'enregistrement actuellement et un objectif de 50 activateurs recrutés en 2019. Les équipes de l'Afnic peuvent aider ceux qui le souhaitent à devenir activateurs.

Des **webinars** seront organisés pour les bureaux d'enregistrement et leurs revendeurs sur l'argumentaire revu pour le .fr et des dispositifs mis en œuvre pour la promotion du .fr qui peuvent aussi être utilisés par bureaux d'enregistrement.

Concernant les **opérations à destination des TPE / PME**, l'Afnic sera impliquée dans :

- Le Tour de France du numérique en partenariat avec Cinov-It. Les membres sont invités à participer aux cotés de l'Afnic dans les différentes étapes du tour.
- Les trophées Bougeons-Nous en partenariat avec RMC
- Les foliweb continuent.

2019 sera aussi l'occasion de **renouveau pour réussir-en-.fr** avec :

- La production d'une web-série montrant l'accompagnement de TPE dans la mise en œuvre de leur présence en ligne. L'Afnic recherche des partenaires dans ce cadre : sponsors financiers, fournisseurs de contenus, des témoins TPE locaux.
- Une Campagne de promotion de la présence en ligne et du .fr à destination du secteur du tourisme. L'Afnic recherche des partenariats avec des acteurs impliqués sur ce secteur.

Eric Lantonnnet, représentant élu des bureaux d'enregistrement remercie des efforts qui sont faits par l'Afnic depuis 2 ans pour impliquer le réseau de distribution dans la promotion du .fr. Il est important que les bureaux d'enregistrement, les revendeurs et les membres soient présents aux côtés de l'Afnic dans ces événements qui permettent d'approcher des futurs titulaires et pour transformer cette sensibilisation en acte d'achat.

3.4.2. Partenariats et innovations

Benoit Ampeau présente aux membres la place et le rôle des partenariats et de l'innovation au sein de l'Afnic.

Les partenariats existent depuis les débuts de l'Afnic et dans tous les domaines. Un gros travail est mené depuis 1 an afin de réaliser une cartographie des partenariats de l'Afnic.

Les partenariats peuvent être commerciaux, académiques et scientifiques, avec des fournisseurs ou prestataire.

Les objectifs de ces partenariats sont :

- Contribuer à la réalisation de la stratégie et des objectifs de l'AFNIC
- Trouver des solutions pour augmenter les potentiels commerciaux, augmenter la valeur des services rendus, soutenir les missions de services et de coopération de l'association
- Renforcer et préserver la diversité des partenaires de l'Afnic (*grandes entreprises, ETI, PME, TPE, institutions, universités ou bien encore d'autres associations au niveau local, national ou international*).

Les étapes clés des partenariats de l'Afnic sont :

- Un but commun : contribue à la réalisation de la stratégie et des objectifs de l'AFNIC
- Développer la relation : objectifs, capacité de réalisation, jalons
- Produire de la valeur : modes de fonctionnements opérationnels, gestion des demandes et réclamations, pilotage opérationnel
- Mesurer, valoriser, clôturer : évaluations intermédiaires, finalisation, valorisation, communication

Les partenariats de l'Afnic aujourd'hui, c'est plus de 150 partenaires référencés, répartis dans l'ensemble des directions : Direction Générale ; Marketing et Commercial, Communication et Excellence Opérationnelle, DRH / Juridique, DSI, DPI. Ces partenaires sont des Bureaux d'enregistrements, CCI, Agences Web, Editeurs de solutions, Institutionnels, Universités, Ecoles, Fournisseurs, Prestataires d'accompagnement.

L'innovation est portée par l'équipe Afnic Labs

Elle repose sur 4 axes : exploration, veille, transfert de savoir, innovation qui permettent de :

- Mener des projets expérimentaux
- Assurer la veille technologique et contribuer aux activités de standardisation
- Transférer les savoirs et savoir-faire
- Réaliser le prototypage de nouveaux produits et services

L'équipe est composée de 2 docteurs, 2 ingénieurs et 1 thésard.

Elle travaille sur des projets de R&D (parmi les projets de R&D et coopération on peut citer Zonemaster avec IIS, Comar sur la sécurité), fournit des avis et participe à des expertises, travaille avec le conseil

scientifique de l'Afnic, contribue aux standards et groupes de travail (IETF, RIPE, CENTR, LoRa Alliance), publie des dossiers thématiques.

Les 3 axes d'innovation sur lesquels l'Afnic travaille sont :

- Les services de registre : identification et sécurité, IoT, Abus / Fraude, services de résolutions privés / semi-public
- L'évolution du DNS : DNS over, DNS Priv, découverte de services
- Nom de domaine et usage : usages, segmentation, machine learning / IA, monitoring technique (zonemaster), référentiels externes

La feuille de route 2019 est centrée sur les sujets suivants : plus de data pour les bureaux d'enregistrement et les registres, Zonemaster, IA (opérations sur les noms de domaine), les standards du DNS et impact DoH, IoT (registre et opérateur de service DNS).

3.4.3. Tendances du marché des noms de domaine

Loïc Damilaville présente les tendances du marché des noms de domaine.

3.5. Conclusion

Les comités de concertations utilisateurs et bureaux d'enregistrement prennent fin à 17h00.

Le calendrier des prochains rendez-vous est affiché, et reproduit ci-dessous :

Date	Evènement
Vendredi 14 juin	Assemblée générale ordinaire Dîner annuel